

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 245

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Hillmeyer,
M. Maurice Leroy, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu,
M. Tuaiwa, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

à l'amendement n° 63 du Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou des droits attachés à celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à limiter le champ d'application de l'article 2 à la seule déchéance de nationalité.